



Association Collectif Droit à Respirer

Fonctionnement de l'association
et modalités d'adhésion

2025

1- Présentation de l'association Collectif Droit A Respirer : valeurs, ambitions et priorités stratégiques

Historique de la création de l'association

En 2021, la Société de Pneumologie de Langue Française (SPLF), présidée par le Pr. Chantal Raheison-Semjen, a sollicité Nextep sur la structuration d'une coalition d'associations de patients, d'usagers et de professionnels de santé autour d'un programme politique commun en vue de l'élection présidentielle, visant à faire de la santé respiratoire un enjeu de santé publique.

A l'initiative de la SPLF, et en partenariat avec l'institut de sondage IPSOS, une enquête a été réalisée en juillet 2021 portant sur « Les Français face à la santé respiratoire ». Les résultats de cette enquête ont montré une méconnaissance profonde des Français sur le sujet.

En février 2024, fort de 28 organisations membres et de 7 soutiens institutionnels, le Collectif s'est structuré en association loi 1901 pour devenir l'Association Collectif Droit à Respirer.

Valeurs et ambitions

Toute association membre du Collectif est indépendante et libre de porter tout sujet au nom de son association, à condition que cela ne soit pas en contradiction avec les valeurs et les objectifs du Collectif. Ceci peut favoriser potentiellement la synergie avec les actions du Collectif et la mise en commun avec son écosystème : organisations citoyennes et de patients, sociétés savantes, professionnels de santé, industriels et prestataires.

Grâce à la représentativité du Collectif incluant citoyens, patients et professionnels de santé, celui-ci agit lorsque l'action transversale est potentiellement la plus impactante.

Le Collectif dispose en effet d'une capacité unique d'apporter aux pouvoirs publics les données via l'Observatoire de la santé respiratoire - permettant d'objectiver les besoins de prise en charge afin de favoriser la mise en place et le pilotage d'actions adaptées

Son objectif est d'obtenir des décisions concrètes amenant à une meilleure considération & reconnaissance des maladies respiratoires et de leurs prises en charge (prévenir, dépister et traiter)

Priorités stratégiques

L'année 2024 a été particulièrement structurante pour le Collectif (création de l'association Collectif Droit à Respirer, organisation d'un nouveau Colloque, lancement d'un site vitrine et la création d'un logo, avancées des groupes de travail dont les réflexions permettront une montée en puissance de l'association dans les prochains mois, obtention d'un Grant de l'International Respiratory Coalition (IRC...) et pour la santé respiratoire (intégration de la spirométrie dans les Bilans Prévention, publication du rapport de la Cour des comptes...).

Afin de poursuivre cette dynamique, l'association s'est donnée pour objectif de faire de la santé respiratoire la Grande Cause nationale pour l'année 2026 - un premier jalon avant la publication d'un Plan national santé respiratoire porté par les pouvoirs publics

Plus concrètement, l'association sera mobilisée sur les thématiques stratégiques suivantes :

- Rassembler et mobiliser toutes les parties prenantes engagées dans la santé respiratoire
- Sensibiliser les pouvoirs publics et réaliser toute action de représentation d'intérêt relative aux enjeux de la santé respiratoire et obtenir la mise en œuvre de mesures ambitieuses et concrètes pour mieux prévenir, diagnostiquer et accompagner les patients concernés
- Organiser annuellement un colloque consacré aux Etats Généraux de la Santé Respiratoire.

2- Gouvernance de l'association

Le **Bureau** est composé de 4 membres dont :

- Un co-président représentant le Collège des professionnels de santé
- Un co-président représentant le Collège des patients
- Un Trésorier
- Un Secrétaire

Il se réunit **tous les mois**.

Composition du Bureau à date

Co-Présidente (Professionnels de santé)	Pr. Chantal Raheison-Semjen – SPLF
Co-Président (Patients)	Pierre Foucaud – Vaincre la Mucoviscidose
Trésorier	Dr. Hervé Pegliasco – APP
Secrétaire	Pr. Philippe Camus – CNMR

Le **Conseil d'administration** est composé de 13 membres, dont les membres du Bureau qu'il élit en son sein tous les 2 ans.

Il est composé comme suit :

- 5 représentants des organisations de patients
- 5 représentants des organisations de professionnels de santé
- 3 représentants des organisations de patients et de professionnels de santé et de l'environnement

Il se réunit tous les trimestres.

Composition du CA à date

Collège des représentants des organisations de patients	
Pierre Foucaud	Vaincre la Mucoviscidose
Jean-Michel Fourrier	Association Fibrose Pulmonaire France
Justine Hamaïde	MNT Mon Poumon Mon Air
Christine Rolland	Asthme et Allergies
Marie-Agnès Wiss-Laurent	Fédération des associations et amicales des malades, insuffisants ou handicapés respiratoires (FFAAIR)
Collège des représentants des organisations de professionnels de santé	
Pr. Philippe Camus	Comité national des maladies respiratoires (CNMR)
Pr. Dominique Israël Biet	Personnalité qualifiée

Dr. Matthieu Larrousse	Syndicat de l'appareil respiratoire (SAR)
Dr. Hervé Pegliasco	Association de Perfectionnement Post-Universitaire des Pneumologue (APP)
Pr. Chantal Raherison Semjen	Société de Pneumologie de Langue Française (SPLF)
Collège des autres organisations	
Dr. Denis Charpin	Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA)
Pr. Bruno Crestani	Fondation du Souffle
Dr. Frédéric Le Guillou	Santé Respiratoire France

L'**Assemblée générale** est composée de l'ensemble des membres de l'association, titulaires, observateurs et soutiens institutionnels.

Seuls les membres titulaires, à jour de leur cotisation, disposent du droit de vote à l'Assemblée générale. Ne sont donc pas concernés les observateurs et les soutiens institutionnels.

L'Assemblée générale procède à l'élection, par collège, des membres du Conseil d'Administration.

Elle se réunit une fois par an en AG ordinaire.

3- Modalités d'adhésion

Quelle est la procédure pour adhérer à l'association Collectif Droit A Respirer ?

Les associations qui souhaitent adhérer à l'association sont invitées à faire la demande à l'adresse mail de l'association (collectif.egsr@nextep-health.com) pour organiser une **première rencontre** en comité restreint avec les co-présidents et/ou un membre du Bureau. Si les parties le jugent opportun, une présentation mutuelle peut être organisée dans un second temps à l'occasion d'une réunion de l'association (bureau ou CA).

Les demandes d'adhésion sont soumises à l'acceptation du Conseil d'Administration qui se prononce souverainement, notamment après en avoir étudié la conformité avec les statuts. En cas d'avis favorable, l'association est invitée à remplir le formulaire d'adhésion et à signer la charte d'adhésion de l'association.

Une fois la demande d'adhésion validée par le CA, le trésorier transmet à l'entreprise un **appel à cotisation** pour l'année en cours. Sont considérés comme membres « actifs » (et non, « observateurs ») les entreprises qui versent annuellement à l'association la cotisation fixée sur proposition du Conseil d'Administration.

Pour l'année 2025, deux niveaux de cotisation ont été fixés :

- « Personnes physiques » : 50 euros
- « Personnes morales » : 150 euros

4- Contacts

Mail : collectif.egsr@nextep-health.com

Site internet : www.droitarespirer.org